



## Réorganisation de la collecte des déchets à partir du lundi 14 novembre 2022

- Mise en place de bacs de tri sélectif des emballages dans tous les villages
- Modifications des fréquences et jours de collecte

Madame, Monsieur,

L'augmentation du coût de la gestion des déchets « non recyclables » et la nécessité de protéger les ressources naturelles doivent tous nous inciter à recycler encore plus d'emballages et papiers/cartons.

Face à ces enjeux, nous, élus d'Ambert Livradois Forez, avons fait des choix forts :

- **Conserver un service public de proximité en milieu rural prenant en compte :**
  - le morcellement de l'habitat (1600 villages dans 58 communes)
  - la population vieillissante
- **Tenter de ne pas augmenter le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères d'ici 2026 (même si la conjoncture économique est compliquée)**

Ces choix impliquent que chaque usager se mobilise pour TRIER tous ses emballages.

### Mise en place du tri sélectif des emballages dans tous les villages :

Pour cela, **2500 bacs jaunes de TRI SELECTIF vont être déployés** cet hiver et au printemps dans les villages non pourvus de bacs jaunes, et dans les bourgs sous équipés.

Comme ceux qui trient l'ont déjà remarqué, le contenu de la poubelle ordures ménagères (sacs noirs dans les bacs verts) est fortement réduit (moins de 10 litres/habitant/semaine) une fois :

- les emballages triés dans les bacs jaunes (30 litres/habitant/semaine en moyenne)
- les déchets de cuisine (biodéchets = déchets des restes et préparation de repas) déposés au composteur et/ou donnés aux poules.

***Rappel :** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 le compostage des biodéchets devient obligatoire par la loi. Plus aucun reste ou préparation de repas ne pourra être jeté dans les bacs à ordures ménagères non recyclables.*

Le nombre de bacs jaunes et verts prévus dans chaque village prend en compte la population des maisons secondaires afin qu'il n'y ait pas de débordement en plein été.

*Si des bacs verts débordent, c'est que le tri n'est pas du tout réalisé (bac jaune ou déchèterie) !*



### Modifications des fréquences et jours de collecte :

Pour pouvoir collecter ces déchets à **un coût constant**, la fréquence de collecte des ordures ménagères va être réduite à la quasi-totalité des communes 1 fois tous les 15 jours, en alternance avec la collecte du tri sélectif à compter du **lundi 14 novembre 2022**.

#### Quels changements pour vous ?

- La collecte des Ordures Ménagères :

Elles seront collectées **le même jour qu'avant, uniquement en semaine IMPAIRE**.

- La collecte du tri sélectif :

- **Pour les habitants des bourgs encore collectés en sacs jaunes en porte à porte :** votre sac sera désormais collecté le même jour de la semaine que les Ordures Ménagères **mais en semaine PAIRE** (voir tableau en 4<sup>ème</sup> page).

*La collecte des sacs jaunes au sol est progressivement supprimée, utilisez au maximum les bacs de regroupement collectifs à votre disposition à proximité de chez vous.*

- **Pour les habitants qui utilisent déjà et/ou utiliseront les nouveaux bacs jaunes collectifs :** ne vous souciez pas du jour de collecte, il sera collecté tous les 15 jours en alternance avec celui des ordures ménagères (semaine paire).

#### Exceptions :

- *Pour des raisons techniques et réglementaires (pour le moment), certaines parties des bourgs denses d'Arlanc, Ambert et Marsac continueront à être collectées chaque semaine en ordures ménagères et tri sélectif.*
- *Certains producteurs de déchets (commerces, santé, services publics, entreprises, tourisme, ...) n'ayant pas la place de stocker leurs déchets, verront leur nombre de conteneurs augmenter ou bénéficieront de collectes supplémentaires.*

Les modifications sont importantes, **le déploiement des bacs jaunes va prendre au moins 3 mois**, certaines communes doivent aussi réaliser des aménagements dans les villages pour accueillir les bacs jaunes, et il se peut que des ajustements soient nécessaires au regard de certaines situations spécifiques.

**Nous vous demanderons donc un peu de compréhension le temps de régler ces cas particuliers et stabiliser cette nouvelle organisation de la collecte.**



### Règlement de collecte :

Nous vous rappelons que **trier ses déchets n'est plus un choix, c'est une obligation réglementaire.**

Dès le printemps 2023, les contrôles vont s'intensifier dans chaque commune, chaque village. Comme nous le demandent beaucoup d'entre vous qui font l'effort de trier depuis longtemps (et qui payent pour ceux qui ne trient pas), **ceux qui ne trieront pas recevront des amendes.**

### Tri des emballages :

En effet, avec la simplification du tri en 2021 (100 % des emballages et papiers vont au bac jaune), et l'installation des bacs jaunes, il n'y a désormais plus d'excuse pour ne pas trier.

Pour le tri dans les bacs jaunes, les recommandations habituelles restent inchangées :

- **JETER en VRAC ou en SACS TRANSPARENTS** dans les bacs jaunes, **n'utilisez pas de sacs opaques !**
- **PLIER** les gros cartons (privilégier de les emmener en déchèterie),
- **NE PAS EMBOITER** les emballages les uns dans les autres,
- **NE PAS LAVER** les emballages, simplement bien les vider,
- Ne pas mettre de **VERRE.**

Pour faciliter le tri à domicile et par mesure d'hygiène, chaque foyer peut **obtenir gratuitement des sacs jaunes** en déchèterie, Maison de Services, dans sa mairie ou sur le site Anna Rodier à Ambert.

Si vous avez des interrogations, le service déchets est à votre écoute au **04 73 82 76 91.**

Nous vous remercions et comptons sur vous !

**Le Vice-président aux Déchets**  
Marc MENAGER

**Le Président**  
Daniel FORESTIER

COMMUNES	ORDURES MENAGERES bacs verts		TRI SELECTIF bacs/sacs jaunes	
	AVANT	A COMPTER du 14 NOVEMBRE 2022	AVANT	A COMPTER du 14 NOVEMBRE 2022
<b>CUNLHAT bourg</b>	Matin Lundi Chaque semaine	<b>LUNDI MATIN</b> Semaine IMPAIRE	Après-midi Mercredi Tous les 15 jours	<b>LUNDI MATIN</b> Semaine PAIRE
<b>DORE L'EGLISE bourg</b>	Matin Vendredi Chaque semaine	<b>VENDREDI MATIN</b> Semaine IMPAIRE	Matin Vendredi Chaque semaine	<b>VENDREDI MATIN</b> Semaine PAIRE
<b>JOB bourg</b>	Matin Lundi Chaque semaine	<b>LUNDI MATIN</b> Semaine IMPAIRE	Après-midi Mercredi Tous les 15 jours	<b>LUNDI MATIN</b> Semaine PAIRE
<b>LA FORIE bourg</b>	Matin Mercredi Chaque semaine	<b>MERCREDI MATIN</b> Semaine IMPAIRE	Après-midi Mercredi Tous les 15 jours	<b>MERCREDI MATIN</b> Semaine PAIRE
<b>OLLIERGUES bourg</b>	Matin Lundi Chaque semaine	<b>LUNDI MATIN</b> Semaine IMPAIRE	Après-midi Mercredi Tous les 15 jours	<b>LUNDI MATIN</b> Semaine PAIRE
<b>SAINT AMANT ROCHE SAVINE bourg</b>	Matin Vendredi Chaque semaine	<b>VENDREDI MATIN</b> Semaine IMPAIRE	Après-midi Mercredi Tous les 15 jours	<b>VENDREDI MATIN</b> Semaine PAIRE
<b>SAINT GERMAIN L'HERM bourg</b>	Matin Mardi Chaque semaine	<b>MARDI MATIN</b> Semaine IMPAIRE	Après-midi Mercredi Tous les 15 jours	<b>MARDI MATIN</b> Semaine PAIRE
<b>SAUVESSANGES bourg</b>	Matin Mercredi Chaque semaine	<b>MERCREDI MATIN</b> Semaine IMPAIRE	Matin Lundi Chaque semaine	<b>MERCREDI MATIN</b> Semaine PAIRE
<b>VERTOLAYE bourg</b>	Matin Lundi Chaque semaine	<b>LUNDI MATIN</b> Semaine IMPAIRE	Après-midi Mercredi Tous les 15 jours	<b>LUNDI MATIN</b> Semaine PAIRE
<b>VIVEROLS bourg</b>	Matin Lundi Chaque semaine	<b>LUNDI MATIN</b> Semaine IMPAIRE	Matin Lundi Chaque semaine	<b>LUNDI MATIN</b> Semaine PAIRE
<b>VIVEROLS bas du bourg</b>	Matin Mercredi Chaque semaine	<b>MERCREDI MATIN</b> Semaine IMPAIRE	Matin Lundi Chaque semaine	<b>MERCREDI MATIN</b> Semaine PAIRE
<b>AMBERT CENTRE</b>	<b>Pas de changement pour le moment</b>			
<b>AMBERT EXTERIEUR AU CENTRE (habitat moins dense) :</b>  <b>Saint Pardoux</b> <b>Avenue de la Dore</b> <b>Rue Saint Pierre</b> <b>Le Montel (chemin, impasse)</b> <b>La Barella</b> <b>Route de Clermont</b> <b>Rue Georges Clémenceau</b> <b>Rue de Chinard / Rue de la Calandre</b> <b>Rue Vieille du Pont</b> <b>Les Croves du Mas</b> <b>La Gerle / Villeneuve</b> <b>Les Granges / Bezeau / Les Tuileries</b> <b>Pellegrolles</b> <b>Frères Angéli / Minard</b> <b>Abbé Grivel / Lafayette</b> <b>Quartier résidentiel de la Masse</b> <b>Rue Jarsaillon / Rue Penel / Imp Prulhiere</b>	Matin  Chaque semaine	<b>Même jour qu'avant</b>  Matin  Tous les 15 jours Semaine IMPAIRE	Mercredi  Chaque semaine	<b>Mercredi</b>  Chaque semaine comme avant
<b>ARLANC bourg</b>	<b>Pas de changement pour le moment</b>			
<b>MARSAC EN LIVRADOIS bourg</b>	<b>Pas de changement pour le moment</b>			
<b>Pour tous les autres (bourgs et villages)</b>	Matin  Chaque semaine ou tous les 15 jours pour certains villages	<b>Matin</b>  Le même jour qu'avant  Tous les 15 jours Semaine IMPAIRE	Après-midi  Chaque semaine ou tous les 15 jours pour certains villages	<b>Matin</b>  Le même jour de la semaine que la collecte des bacs verts  Tous les 15 jours Semaine PAIRE
<b>Attention la semaine du 14 novembre est une semaine PAIRE (=Tri sélectif)</b>				